

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 février 2025	N° 2025-20

Convocation du 24 janvier 2025

Aujourd'hui vendredi 7 février 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Amandine BETES à Mme Stephanie ANFRAY
M. Max COLES à M. Eric CABRILLAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Françoise FREMY
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Stéphane PFEIFFER
M. Jérôme PEScina à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Fabrice MORETTI
M. Jean-Baptiste THONY à M. Michael RISTIC
M. Jean TOUZEAU à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h27
M. Stéphane MARI à partir de 15h27

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

EXCUSE(S) :

Monsieur Guillaume GARRIGUES.

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250207-lmc1105640-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025
Publié : 13/02/2025

	Conseil du 7 février 2025	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	N° 2025-20

**Contribution de Bordeaux Métropole au fonds d'investissement Aquiti Venture
Amorçage I - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Une stratégie de stimulation du tissu économique local par investissements indirects

Le Schéma de développement économique métropolitain (SDEM) adopté le 25/11/2021, a acté, parmi d'autres modalités, que Bordeaux Métropole puisse investir indirectement dans des entreprises innovantes du territoire, *via* des fonds spécialisés ouverts aux collectivités. Ces prises de participation génèrent un effet levier, facilitant l'accès à d'autres financements. Elles permettent également de générer de la richesse et des emplois sur un territoire dont le dynamisme en création de startups innovantes dans le domaine des transitions ne se dément pas.

La fiche action n°17 du SDEM, dans son Axe 2, déclinaient ainsi cet objectif : permettre aux entreprises à fort potentiel d'innovation, en particulier dans les domaines de la transition écologique et énergétique, mais aussi dans les domaines de la santé, de l'industrie et du numérique et des filières à fort potentiel, de plus facilement lever les fonds nécessaires à l'accélération de leur développement. Afficher par ce moyen la volonté de Bordeaux Métropole de pleinement jouer son rôle de facilitateur de l'innovation au service de l'emploi.

Une première souscription au Fonds Irdinov 3, constitué en février 2023

Par délibération n°2022-624 du 24/11/2022, le Conseil métropolitain a décidé d'autoriser la contribution de Bordeaux Métropole à un premier Fonds professionnel de capital investissement (FPCI), Irdinov 3, géré par la société, Irdi Capital Investissement. L'engagement de la Métropole portait sur 2 millions d'euros pour une cible totale de souscription de 50 à 60 M€.

Le fonds Irdinov 3 a effectivement été constitué le 14/02/2023, sur un périmètre couvrant les deux régions, Nouvelle Aquitaine et Occitanie. Dès cette date, le Fonds a commencé à investir en appelant les fonds auprès des souscripteurs au fil des besoins.

Le 5 juin dernier, la société de gestion a procédé au troisième appel de fonds, portant le total des fonds appelés auprès de Bordeaux Métropole à 0,42 M€ (21% des 2 M€ souscrits). Fin septembre 2024, ce Fonds avait réalisé 14 investissements pour 6,47 M€ dont un tiers sur le territoire métropolitain (respectivement dans : Bloom laser – technologie unique de découpe laser -, Dionymer – transformation de déchets organiques en polymères biodégradables -, Keysom – logiciel permettant de personnaliser la fabrication de puces électroniques -, Starfish bioscience – production de probiotiques pour les sols -).

Proposition de poursuivre cette stratégie tout en diversifiant les « véhicules »

La délibération de principe n°2022/288 du 8 juillet 2022, avait acté d'une contribution de 2 M€ supplémentaires de Bordeaux Métropole à un second fonds, géré par la société, Aquiti Gestion. Il vous est proposé de réorienter ce budget pour permettre à Bordeaux Métropole de tester l'intérêt respectif pour le territoire de deux nouveaux fonds : Aquiti Venture Amorçage I créé à l'été 2024 dont le prochain tour de souscription est prévu au premier trimestre 2025 et Welcome Entrepreneurs en cours de création par la société de gestion, M

Capital.

La juxtaposition, sur le territoire, de plusieurs fonds de financement et d'accompagnement des start-ups, est intéressante pour l'écosystème local. Le développement, l'industrialisation et la mise sur le marché par les entreprises de solutions innovantes, indispensables pour faire face aux transitions, écologique, numérique ou sociétale, requiert des financements importants. Souvent, ceux-ci ne peuvent être autofinancés par les entreprises en phase de démarrage, ni couverts par des financements bancaires classiques.

A titre d'illustration de ces besoins de financement, selon l'Observatoire de l'emploi et de l'investissement de Trendeo, 31 startups avaient levé 287 M€ en 2024, contre 105 M€ en 2023 levés par 25 startups.

Cette stratégie s'inscrit en pleine cohérence avec celle de la région Nouvelle-Aquitaine qui a contribué à la création de plusieurs fonds, gérés notamment par Irdi Capital Investissement et Aquiti Gestion. D'autres régions - dont l'Occitanie - et métropoles - Toulouse, Lyon, Saint Etienne, Nice côte d'Azur à titre d'exemple – contribuent également à des fonds de capital-investissement.

Une seconde étape avec la souscription à un nouveau fonds, géré par Aquiti Gestion

Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers depuis mars 2019, Aquiti Gestion intervient depuis plus de 20 ans, à travers différents véhicules juridiques, sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, où elle inscrit son action dans une démarche volontariste d'investisseur engagé aussi bien dans les zones dynamiques qu'en dehors des métropoles attractives.

Capitalisant sur cet ancrage territorial, et fort de valeurs d'engagement, Aquiti Gestion développe une stratégie formalisée en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE). Celle-ci vise à promouvoir la prise en compte des critères extra-financiers, dans sa propre organisation, à toutes les étapes du processus d'investissement, et dans le suivi des participations et des dirigeants accompagnés. Ses principaux actionnaires sont la région Nouvelle-Aquitaine (30%), l'équipe de gestion de la structure (30%) via NAQINVEST MANAGERS, et ARKEA Capital (20%).

A ce jour, Aquiti Gestion gère environ 230 millions d'euros, au travers de différents fonds, correspondant à chacun de ses 3 métiers : prêts d'honneur aux dirigeants d'entreprises (10 M€), amorçage et capital-risque (70 M€), capital-développement et transmission (150 M€), investis dans plus de 200 entreprises. La société emploie 20 spécialistes de ces métiers, répartis sur 3 bureaux (Bordeaux, Limoges et Poitiers).

Parmi les entreprises du territoire métropolitain accompagnées par Aquiti Gestion, on peut citer Treefrog Therapeutics, Fineheart ou Aelis Farma (santé-biotechnologies), Sunna Design (gestion de l'énergie), Tehtris (numérique), Dioxycle (Décarbonation).

Aquiti Gestion est sans doute l'acteur de capital-investissement le plus impliqué sur la Métropole de Bordeaux où elle a investi 81 M€ dans 124 sociétés, qui y sont basées, depuis 1998, d'abord à travers la Société de capital risque, Aquitaine Création Investissement (ACI), puis à la suite de la fusion des trois régions au travers d'un Groupement d'intérêt économique issu de la fusion de plusieurs organismes dont ACI et enfin à travers la SAS Aquiti Gestion, créée en 2018.

Le fonds Aquiti Venture Amorçage I (AVA 1)

La constitution d'un nouveau Fonds par Aquiti Gestion, annoncée dès 2022, a finalement abouti après un renouvellement et renforcement de l'équipe opérés courant 2023, avec une première phase de souscription (*closing*) achevée le 18/07/2024. Cette première phase a permis de réunir 30 M€, dont la moitié apportée par Bpifrance, 5 M€ par la Région Nouvelle-Aquitaine et 1 M€ par Limoges Métropole.

Une seconde étape de souscription est prévue au premier trimestre 2025 pour un montant cible de 15 à 20 M€ supplémentaires, avant une troisième et dernière étape de souscription d'ici la fin 2025.

Ce nouveau fonds, dénommé Aquiti Venture Amorçage I (AVA1), vise à mobiliser 60 M€, pour accompagner des PME innovantes (startups) à fort potentiel de croissance, particulièrement dans les domaines :

- de la santé (biotech, e-santé, dispositif médical etc.),
- du climat (transition énergétique, comptabilité carbone, chimie verte etc.),
- du numérique (éditions de logiciels, cybersécurité, intelligence artificielle...)
- et de l'industrie de demain (robotique, photonique, IIOT, etc.).

Ce fonds interviendra dans le premier ou deuxième tour de financement d'une trentaine de sociétés, pour des montants généralement compris entre 100 k€ et 3 M€ en investissement initial, ses participations restant minoritaires.

Les projets devront en outre répondre aux critères suivants, pour un premier investissement :

- phase d'amorçage,
- siège social ou partie significative des activités en Région Nouvelle Aquitaine (ou limitrophes : Pays de la Loire, Centre Val de Loire, Occitanie, Auvergne-Rhône Alpes),
- effet positif sur la société et l'environnement et/ou à fort caractère technologique (deep-tech), avec des perspectives de développement industriel,
- prise en compte des critères d'une démarche Environnementale, sociale et de gouvernance,
- perspectives de plus-values sur les capitaux investis.

La durée du fonds est de 10 à 12 ans, dont 4 à 5 ans d'investissement.

Le fonds sera investi à plus de 70% dans des entreprises développant des solutions pour améliorer la santé et l'environnement (climat, biodiversité, eau), en se basant sur le cadre des Objectifs de Développement Durables (ODD) de l'ONU.

Depuis juillet 2024, deux premiers investissements ont été réalisés dans des sociétés respectivement basées à Bordeaux et à Limoges, dans le secteur de la santé.

Vers une future souscription au fonds Welcome Entrepreneurs de la société, M Capital Société de gestion agréée par l'autorité des marchés financiers depuis octobre 2002, M Capital Partners, est née à Toulouse, au sein du groupe BPCE dont elle est devenue totalement indépendante. Détenue à 100% par M Partners, c'est elle qui gère notamment le fonds régional Nouvelle-Aquitaine Co Investissement (NACO).

A titre d'exemple, sur le territoire métropolitain, M Capital est entrée au capital d'Aelis Farma et Fine Heart (secteur de la santé), Argos Vétérinaires (santé animale), le groupe Berkem (chimie issue du végétal), Comeen (nouveaux modes de travail au sein des entreprises) ou encore HyPrSpace - Hybrid propulsion for space – (astronautique).

Entreprise à mission, certifiée *B Corp*, un label accordé aux sociétés commerciales répondant à des exigences sociétales et environnementales, de gouvernance et de transparence vis-à-vis du public, signataire des principes pour un investissement responsable (PRI), M Capital Partners intègre en outre les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans ses choix d'investissements, comme dans les modalités de rémunération de ses collaborateurs.

A ce jour, M Capital Partners gère un portefeuille d'environ 720 M€, à travers ses quatre métiers – Capital investissement, Capital risque (*Venture*), Immobilier et dette privée - grâce à une soixantaine d'experts, répartis sur Bordeaux, Toulouse, Paris, Nice, Montpellier et Marseille.

Sa filiale, M Nouvelle Aquitaine, revendique 27 M€ d'investissement sur les deux exercices 2022 et 2023, dans 36 entreprises de la région. Elle travaille à la création du fonds, Welcome Entrepreneurs, dont la zone d'investissement privilégiée sera la Nouvelle-Aquitaine, sans cibler de secteurs particuliers mais plutôt des entreprises porteuses d'un projet de transition vers un modèle durable. Ce fonds serait adossé à un réseau d'entrepreneurs locaux engagés.

Enfin, dans le cadre du processus de décision d'investissement, les souscripteurs (dont Bordeaux Métropole) sont consultés mais la décision d'investissement et ses modalités précises sont du seul ressort de la société de gestion, qui assume en toute indépendance ses choix d'intervenir sur un dossier ou de le décliner.

Les sociétés de gestion sont règlementairement tenues de fournir à leurs souscripteurs des bilans détaillés des fonds dont elles assurent la gestion et il est proposé à ce titre de présenter ces bilans régulièrement devant la commission Emploi et Développement Economique de Bordeaux Métropole.

En outre, à défaut de telles mentions dans le règlement du fonds, il est proposé de subordonner la souscription de Bordeaux Métropole, à la signature d'un document complémentaire (*side letter*), qui permettra d'engager la société de gestion, notamment sur le fait que :

- l'équivalent du montant de la souscription de notre établissement soit investi sur le territoire métropolitain,
- le *reporting* sur les investissements réalisés inclut des données sur les emplois créés sur le territoire métropolitain.

Compte tenu de l'avancement des souscriptions au fonds Aquiti Venture Amorçage I et des partenaires ayant déjà souscrit, il est proposé :

- de participer au prochain *closing* du Fonds Aquiti Venture Amorçage I, à hauteur de 1 M€, soit la moitié du montant prévu dans la délibération de principe de 2022 ;
- de valider le principe d'investir la deuxième partie de la somme initialement prévue dans un troisième fonds en cours d'émergence sur le territoire, ou si le projet ne débouchait pas selon des conditions acceptables pour Bordeaux Métropole, d'abonder la présente souscription au Fonds Aquiti Venture Amorçage I, à l'occasion du troisième tour de souscription.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le régime cadre exempté de notification N°SA.111729 relatif aux aides en faveur de l'accès des PME au financement, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30/06/2023 ;

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 4211-1 9° dudit Code ;

VU le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) pour la période 2022-2028 voté par la Région Nouvelle Aquitaine le 20 juin 2022 ;

VU la délibération n°2021-603 du 25 novembre 2021 adoptant la nouvelle stratégie de développement économique de Bordeaux Métropole ;

VU la délibération n°2022-288 du 8 juillet 2022, autorisant le principe d'une contribution de Bordeaux Métropole à des fonds professionnels de capital-investissement ;

VU la délibération n°2022-624 du 24/11/2022, autorisant la contribution de Bordeaux Métropole au Fonds professionnel de capital investissement (FPCI) interrégional Irdinov 3 ;

VU la délibération n°2024-250 du 07/06/2024, adoptant les orientations du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028 et approuvant la convention avec la Région Nouvelle Aquitaine concernant ledit Schéma ;

VU la Convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises, en date du 15/07/2024 et notamment son annexe III ;

VU la délibération 2024-549 du 6 décembre 2024 relative à l'adoption du budget 2025 – ouverture des crédits provisoires en fonctionnement et en investissement dans le cadre des articles L.1612-1 et L.5217-10-9 du CGCT.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la contribution de Bordeaux Métropole à des fonds d'investissement

dédiés au financement d'entreprises à fort potentiel d'innovation, tant dans les domaines de la transition énergétique et écologique, que dans ceux de la santé, de l'industrie et du numérique s'inscrit dans son rôle de facilitateur de l'innovation au service de l'emploi, et qu'elle s'exerce en parfaite cohérence avec les actions menées par la région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII),

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer le bulletin de souscription ci-annexé, qui définit les modalités de souscription par Bordeaux Métropole au Fonds professionnel de capital-investissement Aquiti Venture Amorçage I à hauteur de 1 million d'euros, ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de cette contribution dont la *side-letter* mentionnée ci-avant ;

Article 2 : la dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2025, chapitre 26, article 261 pour la totalité du montant souscrit et 269 pour les appels de fonds successifs, fonction 61 sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente du vote du budget primitif ;

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à négocier les conditions et les modalités de mise en œuvre d'une contribution complémentaire à un troisième fonds professionnel de capital-investissement ou, à défaut au fonds Aquiti Venture Amorçage, qui fera l'objet, le cas échéant, d'une convention soumise au vote du Conseil Métropolitain.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Madame BICHET, Madame BLOCH, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Monsieur CUGY, Madame CURVALE, Madame DEMANGE, Monsieur GARNIER, Monsieur GHESQUIERE, Monsieur GOMOT, Monsieur HURMIC, Monsieur JABER, Madame JAMET, Madame JUQUIN, Madame JUSTOME, Monsieur LABESSE, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF MEUNIER, Madame LEPINE, Monsieur MARI, Madame NOEL, Madame PAPIN, Monsieur PFEIFFER, Madame RAMI, Monsieur RISTIC, Monsieur RIVIERES, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame SAADI, Monsieur THONY;

Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame HELBIG, Monsieur MARI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 février 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------